



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 05 juillet, les membres du Conseil municipal de la commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 en salle de Conseil de la MAIRIE sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 29 juin 2021, conformément à l'article L2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes : Nicole MILESI, Aurore AIGNELOT, Isabelle CÊTRE-LANGONET, Marie-Noëlle CHARLES, Lydie FIARDA, Cyrielle GROVEL.

MM. : Christian NOLY, Christian TISSOT, Florian CRUCEREY, Claude GINESTET, Régis RIVET.

**Absents excusés :** MM. Thomas COLIN, Serge GORRIS, Jean-Marc MEUTERLOS, Luc TOUDOUZE.

**Pouvoirs :** M. Jean-Marc MEUTERLOS a donné pouvoir à Mme. Aurore AIGNELOT.

Madame Isabelle CÊTRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

### **I. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 08 JUIN 2021 :**

Le compte rendu de la réunion du 08 juin est validé par l'ensemble du Conseil municipal.

### **II. EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE POUR L'ALIMENTATION D'UN PYLONE TELEPHONIQUE :**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour l'alimentation d'un pylône téléphonique à multiples opérateurs, situé le long de la route de Bourguignon Les La Charité, qui relève du régime des équipements exceptionnels au sens de l'article L332-8 du Code de l'urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit :

- La fourniture et la pose d'un poste de transformation, d'une puissance de 100kVA, ainsi que son raccordement au réseau souterrain à haute tension existant long d'environ 20 mètres.

- Une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 40 mètres, depuis ce poste de transformation.
- La fourniture, la pose et le raccordement d'un coffret coupe-circuit sur socle.

Madame Le Maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 55% du montant total de ces travaux.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- DEMANDE au SIED 70 de procéder à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant projet définitif présenté par Madame Le Maire,
- DEMANDE que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par SNEF TELECOM en application des dispositions de l'article L332-8 du Code de l'urbanisme,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **III. SORTIE D'ACTIF DU VEHICULE :**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de sortir le véhicule PEUGEOT PARTNER de l'actif dont la valeur d'origine en 2009 était de 6 700.00 €.

La reprise du véhicule au titre 93/2021 est de 100 €.

Il convient donc de sortir ce véhicule de l'actif par les opérations suivantes :

- MANDAT au compte 675-042 et TITRE au compte 2182-040 pour un montant de 6 700.00 €
- MANDAT au compte 192-040 et un TITRE au compte 7761-042 pour 6 600.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE la sortie du véhicule de l'actif ainsi que les opérations comptables relatives à cette opération,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### IV. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal :

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les crédits inscrits au budget primitif 2021,

CONSIDERANT les demandes de subventions sollicitées par les associations, présentées par Madame le Maire et validées en commission des associations lors de la réunion du 02 juillet 2021,

PROPOSE les montants de subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS :</b>	<b>MONTANT :</b>
ADMR DES 3 CANTONS	200.00 €
ELIAD- FASSAD	200.00 €
FNACA M POIROT	150.00 €
TENNIS FRETIGNEY	300.00 €
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	500.00 €
ASSOCIATION LOISIRS FRETIGNEY	300.00 €
COMITE DES FETES	300.00 €
ACCA FRETIGNEY	500.00 €
LES FRETONS ECOLE	300.00 €
PETANQUE DES DHUYS	300.00 €
FRETIFORM	500.00 €
METAL	400.00 €
COMMISSION PROTECTION EAUX	300.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>4 250.00 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- VALIDE les subventions qui seront versées en fonction des activités mises en place à la rentrée de septembre,
- VALIDE le versement, pour les voyages scolaires, de la somme de 20€ par enfants scolarisés de FRETIGNEY ET VELLOREILLE jusqu'à l'âge de 16 ans. Cette somme sera versée directement aux établissements scolaires,

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **V. MOTION PROJET DE CONTRAT ETAT ONF :**

**Exposé des motifs :** Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »



#### **CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

#### **CONSIDERANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

#### **VI. CHOIX DES ARTISANS TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE SALLES DE BAIN DANS 2 LOGEMENTS COMMUNAUX GRANDE RUE :**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal :

Les différents devis d'artisans reçus concernant les travaux de réaménagement de salles de bain dans 2 logements communaux Grande rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE le devis de l'entreprise DOUCHE MODULEAU au prix de 11 390.00€ TTC pour une intervention programmée les 28 et 29 septembre, avec règlement par virement 8 jours à réception des travaux.
- AUTORISE Madame le MAIRE à signer tous les documents s'y rapportant.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## VII. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

### **1°) VENTE DE BOIS DU 30 JUIN :**

La vente de bois du 30 juin a été adjugée :

Parcelle 44 article 170 pour un montant de 9 008 €

Parcelles 37, 39 et 40 article 171 pour un montant de 42 650 €

### **2°) CABINET DENTAIRE :**

Suite à la demande du Docteur LARTIZIEN souhaitant résilier le bail de location du cabinet dentaire, le Conseil municipal a donné son accord de mettre fin au bail en date du 30/09/2021.

Le cabinet dentaire, avec tous les équipements, sera à disposition à compter de cette date.

La commune recherche un nouveau professionnel qui désirerait venir s'installer.

### **3°) FESTIVITES 14 JUILLET ET FÊTE PATRONALE :**

Il est prévu d'organiser les festivités du 14 juillet en collaboration avec le comité des fêtes pour les repas, défilé et goûter.

Au vu des contraintes sanitaires, l'organisation de la fête patronale sera définie en août.

### **4°) INAUGURATION DU GYMNASSE :**

L'organisation est à l'étude et des dates ont été proposées en Préfecture.

Madame le Maire clôt les débats et lève la séance à 22h45.